

Le 05/08/2016

Attestation d'accessibilité d'un ERP de 5^{ème} catégorie conforme après le 27 septembre 2015

Je soussigné, M. MERCIER Joël, Maire, représentant la ville du Château d'Olonne SIREN/SIRET 218 500 601, propriétaire de l'Établissement recevant du public de 5^{ème} catégorie, **Centre Communal d'Action Sociale**, 12 rue Jules Raimu, 85 180 Le Château d'Olonne.

atteste sur l'honneur que l'établissement sus-mentionné répond à ce jour aux règles d'accessibilité en vigueur.

Cette conformité à la réglementation accessibilité prend en compte (cocher le cas échéant) :

le recours à une ou plusieurs dérogations, obtenue(s) en application de l'article R.111-19-10 du code de la construction et de l'habitation (cf. arrêté préfectoral accordant la ou les dérogations ci-joint) et, en cas de dérogation accordée à un établissement recevant du public remplissant une mission de service public, la mise en place de mesures de substitution permettant d'assurer la continuité du service public;

l'accessibilité d'une partie de l'établissement de 5^{ème} catégorie dans laquelle l'ensemble des prestations peut être délivré et, le cas échéant, la délivrance de certaines de ces prestations par des mesures de substitution.

J'ai pris connaissance des sanctions pénales encourues par l'auteur d'une fausse attestation, en application des articles 441-1 et 441-7 du code pénal.



Signature

Joël Mercier,
Maire